

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SA/FC

N° DEL-2026-22

OBJET

Redynamisation du Pla d'Adet
Projet achat local commercial

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de **Saint-Lary-Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de **monsieur André Mir, maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 2 mars 2026

Présents MM. André Mir, Philippe Aizier, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Jacques Roca, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa.

Procuration de madame Aline Nars à monsieur André Mir

Absents/excusés : MM. Jean-Henri Mir, Nicolas Herqué.

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 12

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **douze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Monsieur René Daran** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Votes pour : **12 +1 procuration**

Affiché à la porte de la mairie :
Le 13 mars 2026 selon le relevé de
décisions

Rapporteur : André Mir, maire,

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la redynamisation du Pla d'Adet, la commune a pour projet l'achat d'un local commercial. L'achat de ce local permettrait l'installation de services publics de proximité (Office de tourisme, bureau de poste) qui actuellement se situent dans les locaux de la gare haute du téléphérique.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Ouï l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'autoriser le maire d'engager une discussion en vue de l'acquisition du local,

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 11 mars 2026.



Le maire,

André Mir